



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 3168

Texte de la question

DÉPENSES DES RÉGIONS EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Taugourdeau, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Charles Taugourdeau. Ma question s'adresse à Madame Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

En créant un ministère spécifiquement chargé de l'apprentissage, le Président de la République et le Premier ministre ont adressé un signal fort aux jeunes qui veulent un métier : agir pour passer de 600 000 à 800 000 apprentis d'ici à 2015.

La proposition de loi que nous avons déposée hier, Gérard Cherpion, Bernard Perrut et moi-même, soutient la volonté du Président de la République et celle du Premier ministre. Elle donne à l'apprenti un véritable statut d' " étudiant des métiers ". Elle élargit et simplifie les conditions d'embauche des apprentis, pour peu que les régions jouent le jeu aux côtés de l'État !

Je m'adresse ici à nos collègues socialistes, dont nous connaissons l'esprit républicain, pour qu'ils expliquent aux présidents des régions qu'il n'y aurait que des avantages à ce que celles-ci utilisent la totalité des crédits d'État dévolus à l'apprentissage et qu'elles investissent au même niveau que ce dernier, dans l'intérêt de chaque jeune qui souhaite apprendre un métier.

M. Marcel Rogemont. Expliquez-le surtout aux entreprises !

M. Jean-Charles Taugourdeau. Peut-être serait-il donc nécessaire, madame la ministre, que vous rappeliez les engagements du Gouvernement en matière d'apprentissage.

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Monsieur le député, si le chômage des jeunes a reculé de 6,4 % entre février 2010 et février 2011, Xavier Bertrand et moi-même voulons cependant aller plus loin, plus vite et plus fort pour faire reculer ce chômage. Nous avons donc décidé de tout faire pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'entreprise. Issu vous-même du milieu de l'entreprise, vous êtes bien placé pour savoir en effet que cette insertion est la clef vers un emploi durable.

Nous avons sur ce point une divergence de fond avec nos amis socialistes, puisque leur programme propose la création de 300 000 emplois jeunes dans le secteur public, financés avec de l'argent public. Nous les appelons donc à mener à nos côtés une réflexion sur le sujet, car l'emploi des jeunes est un objectif national qui doit tous nous réunir.

L'État va s'engager, pour les quatre ans à venir, à hauteur de 1,7 milliard d'euros. Des contrats vont être passés avec les régions, et j'entamerai moi-même, dans cette perspective, un tour de France, dès la semaine prochaine. Nous devons, ensemble, faire en sorte qu'un maximum de jeunes intègrent le monde de l'entreprise, seul véritable lieu d'accès à l'emploi.

Mais nous voulons, avec Xavier Bertrand, aller encore plus loin : 500 millions prélevés sur le grand emprunt doivent nous permettre de moderniser notre outil de formation, sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de moderniser nos CFA et d'en créer de nouveaux, qui soient innovants.

Cet objectif national, nous le partageons également avec les partenaires sociaux et les entreprises, à travers la proposition de loi que vous portez avec Gérard Cherpion et Bernard Perrut. Ce doit être notre engagement à

tous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3168

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 avril 2011